

PROCES-VERBAL DU MARDI 2 JUILLET – 19 h 30

	Norguet Sylvie Président de séance	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille	Breton Patrice
Présent	X	X	X	X	X
	Lucas Thierry	Corbin Martine	Provost Annick	François Elodie	Wojnar Loïc
Présent	X	X	X	X	X

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal séance du 7 mai 2024
- 3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois
- 4) Protection des données (RGPD) 1^{ER} janvier 2025
- 5) Recensement population janvier/février 2025
- 6) Protection sociale complémentaire
- 7) Organisation inauguration terrain aménagé intergénérationnel 7 septembre 2024
- 8) Questions diverses

1) Désignation secrétaire de séance

M. Franck Moyer est nommé secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal séance. Les membres présents approuvent la séance du 7 mai 2024

3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la modification de l'article n° 6-2-8 des statuts de la communauté, relatif à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse :

« 6-2-8-PETITE ENFANCE -ENFANCE ET JEUNESSE

Petite enfance

Création, gestion, animation des structures d'accueil petite enfance (notamment établissements d'accueil des jeunes enfants, relais assistantes maternelles, etc.) et soutien des structures associatives agissant en faveur de la petite enfance.

En tant qu'autorité organisatrice de la petite enfance : recensement des besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en termes de services aux familles, et les modes d'accueil disponibles sur le territoire, information et accompagnement des familles des enfants de moins de 3 ans et les futurs parents, planification, au regard du recensement de ces besoins, du développement des modes d'accueil et soutien de la qualité des modes d'accueil.

Enfance

Création, gestion, animation des accueils de loisirs et soutien aux structures sous forme associative ou de SIVOS proposant ce type d'accueils, organisés sur le territoire sur les temps extra-scolaires.

Jeunesse

- Création, gestion, animation de structures (accueils de jeunes type maison de quartier, maison de jeunes (MDJ), point rencontres jeunes, ...) ou mise en œuvre d'actions (animation, séjour, actions d'information et de prévention des risques, accompagnement de projet, ...) contribuant à l'accompagnement non spécialisé des jeunes. Soutien aux structures associatives agissant dans ce domaine (en dehors du champ scolaire) ;
- Coordination, gestion et animation du projet éducatif local, des Contrats enfance jeunesse (CEJ) et du réseau des acteurs locaux. »

4) Protection des données (RGPD) 1^{er} janvier 2025

Les communes doivent mettre en place un registre pour la protection des données (RGPD). Le GIP RECIA propose une formule adaptée aux petites structures (désignation d'un référent, gestion des procédures avec la CNIL et les relations avec les usagers, veille et accompagnement juridique et technique pour les sollicitations, fourniture d'un outil web pour la création et la gestion des registres de traitement, conseils et appui méthodologique dans la démarche de conformité. Engagement annuel pour les communes de moins de 1000 habitants. Le coût est de 400 € par an + l'adhésion 50 €.

Le conseil municipal décide d'adhérer au GIP RECIA pour une année du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5) Recensement population janvier/février 2025

Du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 la commune aura le recensement de la population. Les membres présents nomment la secrétaire de mairie comme coordonnateur communal. M. Jean-Claude Couzinou est nommé agent recenseur. Les rémunérations seront délibérées au cours du mois d'octobre 2024.

6) Protection sociale complémentaire

La participation des employeurs publics territoriaux à la prévoyance de leurs agents, à hauteur de 50% minimum de la cotisation, devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025. (maintien de salaire)

Madame le Maire présente plusieurs devis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au Centre de Gestion 41 et prendra 100% de la cotisation à sa charge.

7) Organisation inauguration terrain aménagé intergénérationnel 7 septembre 2024

Le conseil municipal a fixé l'inauguration du terrain aménagé intergénérationnel le samedi 7 septembre 2024 à 11 h. Le conseil municipal décide d'organiser un verre de l'amitié. Une invitation sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

8) Questions diverses

- Le conseil municipal décide de renouveler la convention fourrière avec le refuge du Val de Loir à compter du 1^{er} juillet 2024.
- Suite aux travaux de l'église, une messe est organisée le dimanche 4 août à 9 h afin que les habitants puissent de nouveaux célébrer des cérémonies. Un verre de l'amitié sera offert par la commune à l'issue de la cérémonie.
- Le Syndicat Mixte du Pays propose de faire un geste pour Octobre rose (la lutte contre le cancer du sein) en achetant des parapluies.
- Mme Noémie Puichafray (psychologue) et Mme Elsa Blin (éducatrice technique spécialisée) ont créé une association dont le siège est sur la commune de Villiersfaux « Association Atypiquement Normal ». L'objectif de l'association est de récolter de l'argent pour financer différents projets afin de répondre au bien-être des personnes qu'elles accompagnent.
L'association souhaite organiser une marche au printemps 2025, elle sollicite de l'aide matériel pour l'organisation. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Séance levée à 21 h 45

Le secrétaire de séance
M. Moyer Franck



Le Maire,
Mme Norguet Sylvie



Affiché le 5 juillet 2024